



Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

7014^e séance

Mardi 30 juillet 2013, à 10 h 20
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M ^{me} DiCarlo	(États-Unis d'Amérique)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. Oyarzábal
	Australie	M. Quinlan
	Azerbaïdjan	M. Musayev
	Chine	M. Shen Bo
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Bertoux
	Guatemala	M. Briz Gutiérrez
	Luxembourg	M ^{me} Lucas
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Masood Khan
	République de Corée	M. Sul Kyung-hoon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda	M. Nduhungirehe
	Togo	M. M'Beou

Ordre du jour

La situation à Chypre

Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre
(S/2013/392)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation à Chypre

Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/2013/392)

La Présidente (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2013/441, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2013/392, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi.

J'informe le Conseil que la présidence du Conseil a tenu des réunions avec les représentants des parties, qui ont confirmé qu'elles maintiennent leurs positions bien connues concernant la question inscrite à l'ordre du jour. Se fondant sur ces réunions, avec l'assentiment des membres du Conseil, la présidence est parvenue à la conclusion que le Conseil peut se prononcer sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Australie, Chine, France, Guatemala, Luxembourg, Maroc, République de Corée, Fédération de Russie, Rwanda, Togo, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Abstentions :

Azerbaïdjan, Pakistan

La Présidente (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 13 voix pour, zéro voix contre et

deux abstentions. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 2114 (2013).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Masood Khan (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Royaume-Uni d'avoir présenté le projet de résolution sur la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) et d'avoir conduit le délicat processus de négociation y relatif.

Le Pakistan se félicite des premiers échanges entre les dirigeants des deux parties à Chypre en mai et de ce que le processus de négociation pourrait commencer dans le courant de cette année. Le Pakistan est favorable à des négociations conduites et contrôlées par les Chypriotes. Nous espérons que les deux parties concentreront leurs efforts sur un processus axé sur les résultats aboutissant à un règlement durable. Nous appuyons les efforts du Conseil de sécurité et la mission de bons offices.

S'agissant de la résolution qui vient d'être adoptée, nous avons fait plusieurs propositions pour nous assurer que ce texte soit bien équilibré. Certaines suggestions ont été retenues, ce que nous apprécions énormément. Néanmoins, une référence à des déclarations conjointes, notamment celles publiées le 23 mai et en juillet 2008, a été supprimée. Cela nous a amenés à nous abstenir dans le vote sur le projet de résolution. Notre abstention ne remet pas en question notre appui au renouvellement du mandat de l'UNFICYP et à l'ouverture rapide de négociations.

Nous appuyons les objectifs essentiels de la résolution.

M. Musayev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Je tiens à faire brièvement part au Conseil du raisonnement qui a motivé notre abstention dans le vote sur la résolution 2114 (2013).

Nous tenons tout d'abord à exprimer notre gratitude à la délégation britannique pour son dynamisme et les efforts qu'elle a déployés afin de faciliter les négociations sur la résolution. L'Azerbaïdjan appuie pleinement la mission de bons offices et la prorogation de six mois du mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. Dans le même temps, pareillement à l'approche que nous avons adoptée concernant de précédentes résolutions sur cette

question, des considérations portant à la fois sur le fond et sur le texte nous ont de nouveau empêchés de voter pour la résolution.

Nous considérons qu'un règlement global et mutuellement acceptable du problème chypriote dans les limites des paramètres arrêtés par l'ONU est possible et à notre portée. La résolution qui vient d'être adoptée engage les parties à reprendre les négociations de fond, les exhorte à poursuivre les discussions pour réaliser des progrès décisifs sur les questions essentielles, et souligne que le statu quo n'est pas viable.

Nous estimons cependant que la résolution ne fait pas convenablement le point de la situation et ne met pas dûment l'accent sur la nécessité de convenir d'un processus axé sur les résultats. En outre, parce qu'on a davantage veillé à trouver un compromis qu'à rendre compte de la réalité de la situation, certaines dispositions de la résolution ne décrivent pas correctement des faits survenus sur le terrain. C'est par exemple le cas au paragraphe 5 de la résolution, aux termes duquel il serait essentiel de se féliciter non seulement des efforts consentis pour donner suite aux demandes d'exhumation présentées par le Comité des personnes disparues, mais également de l'accès réel qui a été donné à cette fin.

Pour les raisons que je viens de citer, l'Azerbaïdjan a décidé de s'abstenir dans le vote sur la résolution 2114 (2013).

La Présidente (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je tiens à remercier sincèrement, au nom de la délégation des États-Unis, les membres du Conseil et le secrétariat du Conseil pour tout le concours qu'ils nous ont apporté ce mois. Ce fut, en effet, un mois chargé, au cours duquel nous avons réussi à dégager un consensus sur plusieurs questions importantes qui sont de notre ressort. Nous n'y serions pas parvenus sans le travail acharné, l'appui et les contributions positives de toutes les délégations et des représentants du Secrétariat, ainsi que des interprètes, des traducteurs, du personnel du service des séances et des ingénieurs du son.

Alors que notre présidence touche à sa fin, je sais que je parle au nom du Conseil en souhaitant bonne chance à la délégation argentine pour le mois d'août.

La séance est levée à 10 h 30.